

# Fiche réglementation n° 1 : la protection des données à caractère personnel – enjeux et champ d'application du RGPD

## Références :

- Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (RGPD) du 27 avril 2016 – art. 2 et 4 §1, § 2
- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

## Destinataires de la présente fiche :

Ensemble des acteurs de l'académie

## 1/Les enjeux du RGPD pour l'Education Nationale

Dans un contexte de développement rapide des nouvelles technologies, les risques pour la vie privée des utilisateurs vont croissants (usurpation d'identité, atteintes à la réputation, piratage de compte de réseau social, vol de données bancaires ...).

Fort de ce constat, l'Union européenne a souhaité renforcer les droits des citoyens en adoptant le RGPD.

Former les élèves aux bons usages du numérique et les sensibiliser sur les risques encourus entre dans la mission de service public de l'Education Nationale. En cela, le RGPD offre un socle de bonnes pratiques qui permet de sensibiliser le citoyen numérique de demain.

## 2/Champ d'application du RGPD

<b><u>Données concernées</u> : C'est toutes les informations qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne physique</b>
un nom, un prénom, le sexe
une adresse mail personnelle ou professionnelle (sauf celles fonctionnelles)
un âge, une date de naissance, un numéro de sécurité social
un téléphone, un lieu de résidence
une profession ou une fonction, un grade
un login, un numéro d'identification, un NUMEN, des données de localisation
une note ou une appréciation scolaire
...

<b><u>Opérations concernées</u> : c'est toutes les opérations sur les données, quel que soit le procédé</b>	<b><u>Opérations concernées</u> : c'est toutes les opérations portant sur les données, quelle que soit la forme</b>
collecte, enregistrement, organisation	applications informatiques
conservation, adaptation, modification	sites internet et outils en ligne
extraction, mise en ligne, consultation, utilisation	système de surveillance et de gestion des accès
transmission, diffusion, mise à disposition	fichier informatique (Excel, Word)
rapprochement ou interconnexion	
verrouillage, effacement, destruction	

## Exemples de traitements :

Gestion du personnel, suivi des horaires, opérations de recrutement, contrôle d'accès aux locaux, vidéosurveillance, gestion des élèves, sondages, gestion d'un contentieux...